



Rémunération et primes | Avantages sociaux | Régime de retraite

# Régime de retraite agréé

## **Rapport annuel 2005**



---

## Table des matières

Message de Gordon Feeney – Président du Conseil d’administration . . . . .	2
Message de Moya Greene – Présidente-directrice générale . . . . .	3
Participation au Régime . . . . .	4
Placements . . . . .	6
Situation financière du Régime . . . . .	15
Responsabilité de la direction à l’égard de l’information financière . . . . .	16
Opinion des actuaires . . . . .	17
Rapport des vérificateurs . . . . .	18
États financiers . . . . .	19
Notes afférentes aux états financiers . . . . .	21
Une solide structure de régie . . . . .	31
Liste des membres du Conseil et des comités . . . . .	32

Nous sommes heureux de présenter le **Rapport annuel 2005 du Régime de retraite agréé de Postes Canada**.

Postes Canada s’engage à trouver des façons d’améliorer la qualité des renseignements fournis aux participants. Nous accordons une grande importance aux commentaires que vous nous formulerez au sujet du présent rapport annuel.

Pour vous aider à nous faire part de vos commentaires, nous avons joint au présent document une carte-réponse d’affaires que nous vous demandons de remplir. Si vous voulez nous faire parvenir vos commentaires au sujet du présent rapport par voie électronique, communiquez avec le Service des pensions à l’adresse **pension.services@postescanada.ca**.

### Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

Postes Canada respecte les lois fédérales relatives à la protection des renseignements personnels et veille à ce que les renseignements personnels sur la retraite soient traités de façon sûre et confidentielle.

Pour obtenir des renseignements sur leurs prestations de retraite, les participants peuvent :

Consulter le site Web du Régime de retraite de Postes Canada à l’adresse **www.retraitescp.com**,

Appeler le Centre des services du régime de retraite au 1 877 480-9220 et utiliser le système de réponse vocale ou parler à un représentant des Services d’administration des avantages sociaux,

Écrire à l’adresse suivante :

CENTRE DES SERVICES DU RÉGIME DE RETRAITE DE POSTES CANADA  
CP 2073  
MISSISSAUGA ON L5B 3C6

*Nota : Afin de faciliter la lecture du présent document, nous avons utilisé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.*

---

## Message de Gordon Feeney

Président du Conseil d'administration



Encore une fois, le Régime de retraite de Postes Canada a obtenu un excellent rendement financier au cours de l'exercice 2005. Les résultats obtenus au cours de cette cinquième année complète d'exploitation du Régime témoignent du bien-fondé des stratégies d'investissement mises en place depuis sa création.

Au 31 décembre 2005, l'actif du Régime de retraite s'élevait à 12,2 milliards de dollars, une augmentation de 1,9 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation de l'actif provient des revenus de placements (1,4 milliard de dollars) et des cotisations (0,7 milliard de dollars), mais elle est compensée par

les versements de prestations et les frais d'administration. L'actif du Régime s'élevait à 6,9 milliards de dollars à sa création.

Le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes, dans le cadre de ses fonctions de régie, est chargé de s'assurer que le Régime dispose d'un actif suffisant pour respecter ses obligations découlant du régime de retraite. Pour s'acquitter de ces responsabilités, le Conseil surveille l'évolution entourant les modifications réglementaires, les rendements du capital investi et les contributions.

Le Régime de retraite de Postes Canada, qui compte plus de 71 000 participants, est l'un des régimes de retraite les plus importants au Canada. Comme il s'agit d'un régime de retraite « à prestations déterminées », il garantit des prestations de retraite rajustées en fonction de l'inflation, et ce, peu importe les mouvements volatils du rendement des marchés financiers. Cette garantie constitue un atout précieux pour nos employés et une obligation importante pour la Société.

Pour qu'il soit en mesure d'assumer ses responsabilités fiduciaires, le Conseil autorise le Comité des pensions et le Comité de vérification à veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de contrôle interne et de production de rapports financiers. Le Conseil détient l'autorité finale en ce qui a trait à la désignation des personnes responsables de la gestion et de l'exploitation du Régime, à l'approbation des modifications apportées au Régime et à la prise des mesures nécessaires pour assurer la gestion efficace du Régime.

Au nom du Conseil d'administration, j'aimerais assurer à tous les participants au Régime qu'ils pourront continuer à profiter des pratiques de régie efficaces mises en place pour surveiller tous les aspects du Régime de retraite de Postes Canada.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gordon Feeney'.

---

## Message de Moya Greene

Présidente-directrice générale



Le Régime de retraite de Postes Canada, qui a continué à croître en 2005, est un élément important du programme de rémunération général de nos employés. Postes Canada offre l'un des meilleurs forfaits de prestations de retraite au pays et, pour respecter ses obligations juridiques, elle se doit d'obtenir un excellent rendement par rapport aux actifs investis.

Comme il s'agit d'un régime de retraite « à prestations déterminées », qui garantit des prestations rajustées en fonction de l'inflation, les employés n'ont pas à douter de la protection de leurs prestations.

Bien qu'une protection soit rassurante pour les employés, elle représente néanmoins une responsabilité financière importante pour la Société en tant que promoteur du Régime.

Le Régime est financé entièrement à long terme ou sur le « plan de la permanence ». Postes Canada possède la stabilité financière nécessaire pour respecter tous ses engagements. Or, étant donné que les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas, le Régime, comme bien d'autres, doit composer avec un déficit de solvabilité théorique à court terme.

Pour régler ce problème, la Société a versé un montant supplémentaire de 302 millions de dollars au Régime de retraite en 2005 (bien au-delà de la contribution normale de 269 millions de dollars) dans le but de renforcer la capitalisation du Régime. Il est probable qu'en 2006, les versements de la Société au Régime de retraite seront équivalents ou supérieurs à ces montants.

Voilà pourquoi il est important que notre entreprise demeure rentable. Nos profits doivent permettre de maintenir notre régime de retraite et les autres avantages sociaux afin de protéger notre avenir collectif. Selon les statistiques, plus de 26 000 participants actifs du Régime de retraite sont âgés de plus de 50 ans. Cette situation entraînera une nette augmentation du nombre de départs à la retraite au cours des prochaines années.

Pour aider les participants au Régime à accéder facilement aux renseignements portant sur leurs avantages sociaux, la Société met à leur disposition le site Web **[www.retraitecp.com](http://www.retraitecp.com)**. Puisque la Société respecte les règlements fédéraux sur la protection des renseignements personnels, elle est en mesure de garantir un traitement sécuritaire et confidentiel de vos renseignements personnels afférents au Régime.

Il est rassurant de savoir que notre régime de retraite obtient toujours d'excellents résultats, ce qui témoigne de l'engagement et du dévouement de tous nos employés envers notre avenir.

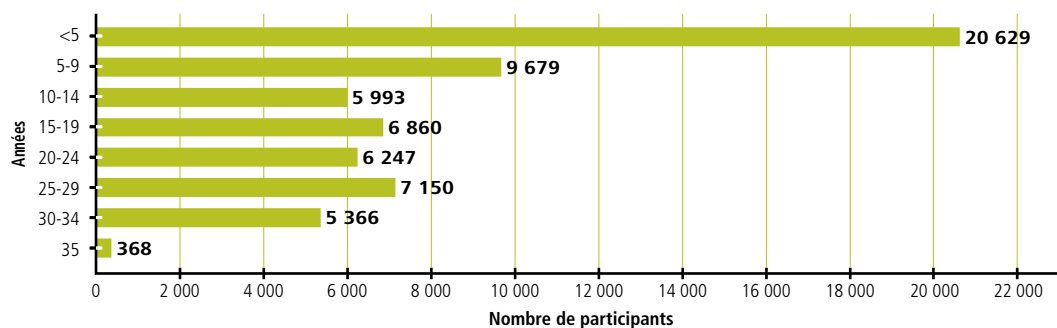


## Participation au Régime

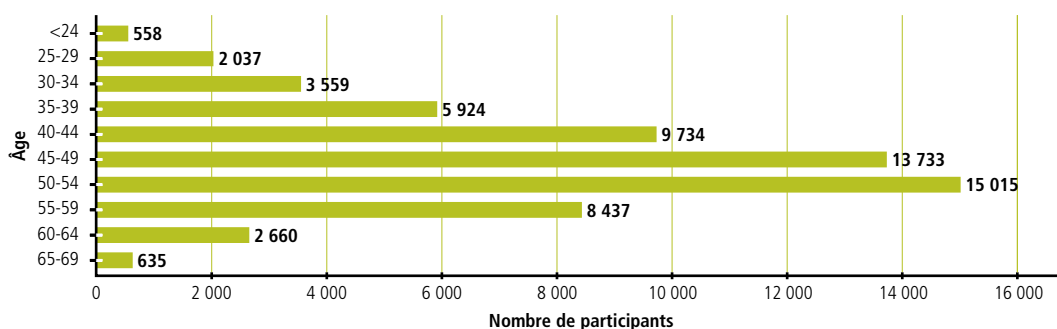
### Profil d'un participant actif

Notre régime comprend toutes les catégories de participants, des employés qui viennent d'y adhérer jusqu'à ceux qui comptent 35 années de service. Le Régime compte plus de 26 000 participants actifs âgés de plus de 50 ans, ce qui signifie qu'un nombre considérable de participants actifs prennent leur retraite. Le participant actif moyen possède 13,3 années de service et est âgé de 47,4 ans.

### Nombre d'années de service ouvrant droit à pension

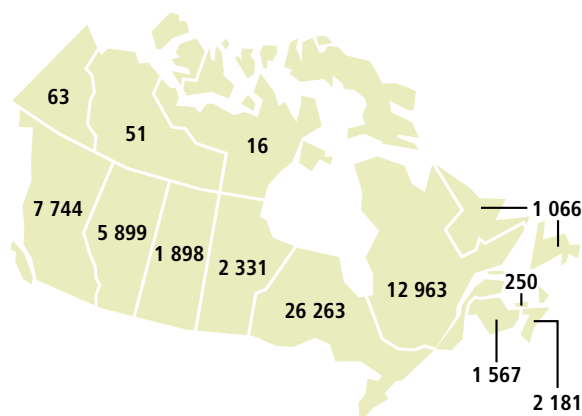


### Répartition par âge



### Nombre de participants actifs par province et par territoire

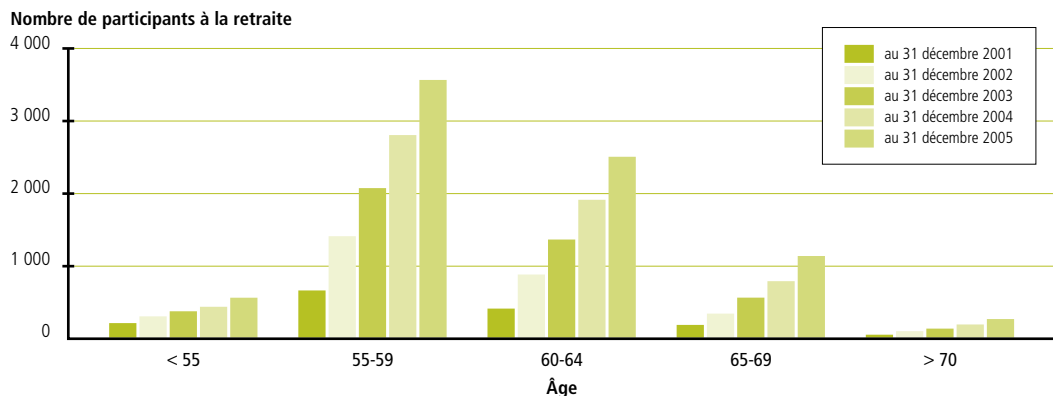
Les 62 292 participants actifs sont répartis dans l'ensemble du pays.



## Profil d'un participant à la retraite

### Répartition par âge

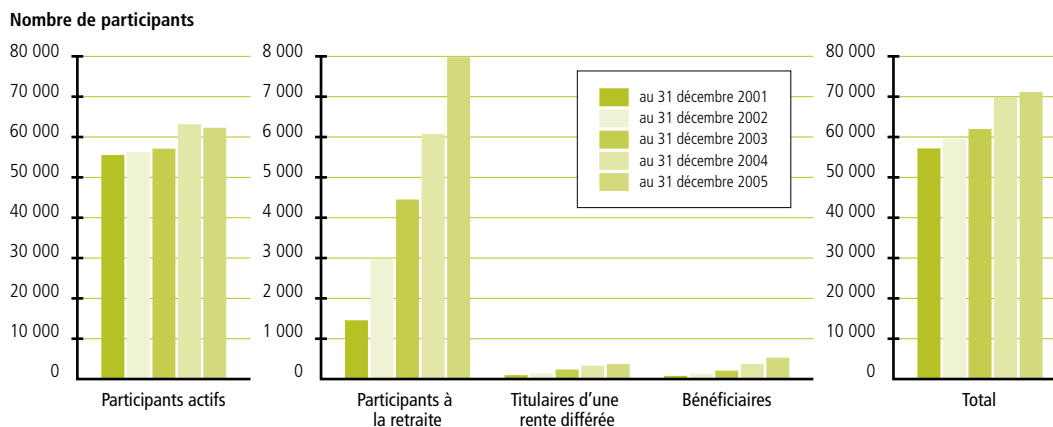
La plupart des participants qui ont pris leur retraite en 2005 avaient entre 55 et 59 ans (une tendance qui se maintient), leur moyenne d'âge étant de 60,5 ans.



### Ensemble des participants au Régime

Le Régime de retraite de Postes Canada est l'un des plus importants régimes à prestations déterminées offerts par un seul employeur au Canada et compte au total 71 169 participants, composés de participants actifs, de participants à la retraite, de titulaires d'une rente différée et de bénéficiaires.

### Résumé sur les participants



### Services offerts aux participants

Participants actifs		Participants à la retraite	
Appels téléphoniques	36 029	Appels téléphoniques	3 883
Activités		Activités	
Rachats de service	1 589	Changement d'adresse	1 087
Estimations des prestations de retraite	1 953	Changement bancaire	505
Retraite/Cessation d'emploi/Décès	3 051		

## Placements

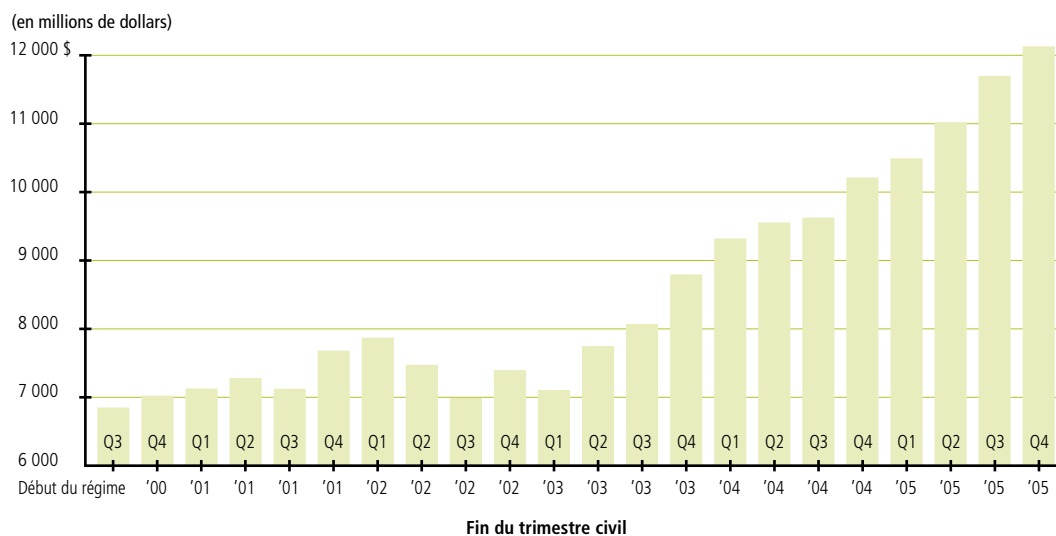
Du bureau de Douglas D. Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements

### Éléments d'actif du fonds

En 2005, les éléments d'actifs du fonds ont augmenté, passant de 10 214 millions de dollars à 12 131 millions de dollars. Le Régime de retraite de Postes Canada, l'un des plus importants au pays, a enregistré encore une fois un excellent rendement de 13,7 % au cours de l'exercice.

### Régime de retraite offert depuis cinq ans

Le Régime de retraite de Postes Canada a fêté son cinquième anniversaire le 30 septembre 2005. Au cours des cinq années pendant lesquelles Postes Canada a assuré la gestion du Régime de retraite, qui était géré il y a cinq ans par le gouvernement fédéral, le Régime a affiché un rendement annuel de 6,9 %, ce qui dépasse nettement le rendement repère de 3,5 %.



En rétrospective, le mois de septembre 2000 a sans conteste été un moment difficile pour prendre la relève. On a depuis assisté à l'effondrement des actions du marché de la technologie, à la tragédie du 11 septembre 2001 accompagnée de ses répercussions négatives sur tous les marchés, à la récession économique aux États-Unis, à la perte générale de confiance qu'ont vécu les investisseurs après la divulgation de scandales en matière de gouvernance et à la guerre en Iraq. La chute des taux d'intérêt à long terme a entraîné de graves conséquences pour l'évaluation du passif découlant des régimes de retraite, et ce, pour pratiquement tous les régimes de retraite au pays, y compris le nôtre.

La plupart des régimes de retraite ont pu accumuler des surplus actuariels importants au cours des années 1990. Le tout nouveau régime de retraite de Postes Canada n'a pu faire de même.

Néanmoins, nous avons enregistré un rendement supérieur à la moyenne par rapport aux actifs investis, ce qui, de pair avec les cotisations supplémentaires versées par Postes Canada, a permis au Régime de retraite d'accumuler un surplus à plus long terme « sur le plan de la permanence », même pendant ces périodes difficiles.

---

Partant de rien, nous avons mis en place l'organisation requise pour gérer et faire croître un régime de retraite qui se classe aujourd'hui parmi les plus importants régimes de retraite d'entreprise au Canada. Les employés de la Division des placements de la caisse de retraite et du Service des pensions s'engagent à fournir des services accrus et à offrir de la valeur ajoutée à nos groupes d'intérêt au cours des prochaines années.

## **Marchés financiers en 2005**

Les actions du secteur de l'énergie ont continué à entraîner la hausse du marché des actions canadiennes en 2005. En effet, le prix du pétrole a atteint un niveau record de plus de 70 \$US le baril en août pour ensuite reculer au cours du dernier trimestre de l'année. Cette fluctuation a eu un effet particulièrement salutaire sur l'indice composé TSX en raison de sa pondération plutôt élevée d'environ 27 % en actions du secteur de l'énergie.

Outre les titres de sociétés pétrolières et gazières, les principaux secteurs contribuant au rendement de 24,1 % à la Bourse de Toronto étaient les services publics et les finances, qui tirent toujours profit de taux d'intérêt qui n'ont jamais été aussi bas. Parmi les autres secteurs à forte croissance figurent le marché des matériaux et le marché industriel. Les secteurs des biens de consommation de base, des soins de santé et de la technologie de l'information étaient les seuls à accuser une baisse en 2005.

Après un bref moment de faiblesse au cours des premiers mois de 2005, le dollar canadien a repris sa ruée à la hausse et a même été négocié brièvement au-delà du seuil du 0,87 \$US en décembre, pour terminer l'année avec un gain global de 3,1 % par rapport au dollar américain. Compte tenu que le dollar américain est parvenu à se maintenir par rapport aux autres grandes monnaies, telles que l'euro et le yen, le dollar canadien a su se classer parmi les devises les plus performantes sur les marchés mondiaux. Les investisseurs à l'étranger s'intéressent au dollar canadien en partie en raison de la forte demande actuelle en énergie et en matériaux, ainsi qu'à cause des retombées avantageuses qui en découlent pour la croissance économique dans les provinces de l'Ouest. Bien que les perspectives de croissance soient moins favorables au Canada central, les importants excédents commercial et budgétaire ont continué à attirer des injections de capitaux dans le marché intérieur.

Le climat économique américain a connu une période relativement soutenue avant les ravages de l'ouragan Katrina grâce aux dépenses de consommation qui se traduisaient par des activités commerciales plutôt dynamiques. Le prix de l'essence a grimpé de 70 % dans les jours qui ont suivi Katrina. L'ouragan Rita, qui s'est abattu trois semaines après Katrina, a forcé la fermeture de plusieurs raffineries au Texas, ce qui a fait monter le prix de l'essence une deuxième fois. Ces ouragans ont eu un effet appréciable sur le pouvoir d'achat des consommateurs et sur l'inflation, et la montée en flèche du prix de l'essence a causé une perte de confiance des consommateurs. Cependant, le prix de l'essence a baissé considérablement par la suite, la confiance des consommateurs a été regagnée, les dépenses de consommation ont augmenté et le climat économique semble maintenant plus soutenu qu'avant. Malgré le net regain enregistré en novembre et en décembre, Wall Street n'a pas eu de quoi se réjouir puisque, en dollars canadiens, l'indice S&P 500 n'a réalisé qu'un gain de 1,6 % en 2005.

Le rendement de la plupart des marchés des actions internationales a été impressionnant en 2005, surtout au Japon, en Australie et dans quelques marchés européens plus petits comme l'Autriche, le Danemark, la Finlande et la Norvège. L'indice pour l'Europe, l'Australasie et l'Extrême-Orient (EAFE) de Morgan Stanley a atteint un rendement de



---

29,5 % au cours de l'année, bien qu'une partie de ce rendement ait été contrebalancée par la force du dollar canadien, ce qui a donné un rendement de 10 % exprimé en dollars canadiens. L'économie du Japon, qui stagnait depuis plusieurs années, a amorcé une reprise soudaine pendant le troisième trimestre de 2005. La victoire écrasante du premier ministre Koizumi aux dernières élections devrait lui accorder un mandat de réforme plus large. De plus, le climat économique du Japon s'améliore constamment depuis le début de 2005, ce qui redonne espoir que ce pays connaîtra une reprise durable. Les achats nets des titres japonais effectués par les investisseurs étrangers ont atteint leur plus haut niveau en plus de dix ans, ce qui a contribué au bond du marché de Tokyo.

Les marchés des instruments à revenu fixe ont obtenu des rendements qui continuent à étonner la plupart des investisseurs. La Réserve fédérale américaine a poursuivi son programme « d'approche mesurée » d'augmentation graduelle des taux d'intérêt à court terme, augmentant les taux d'intérêt de 25 points de base lors de chacune de ses huit réunions en 2005. Toutefois, les taux d'intérêt à long terme n'ont connu qu'une légère hausse aux États-Unis puisque les investisseurs continuent à s'intéresser aux titres à long terme. Le taux d'inflation plus élevé aux États-Unis en 2005 a suscité des inquiétudes quant aux éventuelles réactions des décideurs. La Réserve fédérale a récemment fait remarquer que la fin du cycle de resserrement approche. La nomination de Ben Bernanke au poste de président de la Réserve fédérale devrait aider à rassurer les investisseurs qu'il ne devrait y avoir aucun important changement de politique par rapport à celle mise de l'avant par le président sortant Alan Greenspan.

Restée sur la touche pour la grande majorité des trois premiers trimestres en raison des préoccupations relatives à la force du dollar canadien et aux répercussions négatives sur les exportations aux États-Unis, la Banque du Canada a suivi l'exemple de la Réserve fédérale américaine en 2005 en enregistrant trois augmentations consécutives de 25 points de base chacune. Malgré ces augmentations des taux d'intérêt à court terme, les taux d'intérêt à long terme ont diminué au cours de l'année, enregistrant une hausse générale de 6,5 % sur l'indice canadien obligataire universel Scotia Capitaux, puisque les investisseurs partout dans le monde repositionnaient leurs portefeuilles dans cette classe d'actif plus stable, bien que générant un rendement moins élevé. La force du marché des obligations a été particulièrement évidente dans le secteur à « rendement réel », où les préoccupations éventuelles au sujet de l'inflation future ont stimulé l'intérêt des investisseurs, ce qui a entraîné l'augmentation des prix de certaines émissions à des niveaux qui ont généré un gain très considérable de 15,2 % pour ce secteur en 2005.

En 2005, on a adopté plusieurs mesures sur les plans légal et réglementaire qui auront vraisemblablement une incidence à long terme sur les marchés financiers canadiens. D'abord, dans son budget de 2005, le ministre des Finances, Ralph Goodale, en a étonné plus d'un en annonçant la suppression de la limite de 30 % en placements étrangers des régimes de retraite agréés du Canada. Puis, étant donné que le gouvernement de l'Ontario a adopté à la fin de 2004 une loi limitant la responsabilité des bénéficiaires de fiducies de revenu, Standard & Poor's et la Bourse de Toronto ont annoncé leur intention d'inclure les fiducies de revenu à l'indice composé S&P/TSX à compter de décembre 2005.

Finalement, le ministre des Finances a annoncé en novembre que les fiducies de revenu ne seraient pas imposées. Dans un souci d'uniformiser les règles du jeu, le gouvernement a plutôt choisi d'alléger le fardeau fiscal des investisseurs qui reçoivent des dividendes de société.

---

## **Politique sur la composition de l'actif et structure des investissements**

La composition repère d'actif à long terme du Régime de retraite de Postes Canada est de 62,5 % d'actions et de 37,5 % d'investissements à revenu fixe. Les placements immobiliers, auxquels le Régime de retraite a commencé à participer en 2004, représentent maintenant environ 0,8 % de l'actif total, l'objectif visé étant de 3,5 %. Ces placements seront accrus de manière opportune au cours des prochaines années.

Pendant l'exercice 2005, nous avons exécuté une évaluation approfondie de notre structure de placements à la lumière de nos obligations découlant du Régime de retraite. En plus d'évaluer les rendements des marchés éventuels, nous avons également examiné la composition de notre effectif actuel et anticipé pour confirmer la composition prudente de placements nécessaires pour enregistrer le rendement qui nous permettra de nous acquitter de nos obligations à l'égard des participants au Régime. À l'issue de cette évaluation, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation de la répartition cible des actions internationales, passant ainsi de 10 % à 15 % des placements totaux. Le Conseil a également approuvé une réduction de la répartition cible des actions canadiennes, qui passeront de 29 % à 24 %. Ces changements permettront une plus grande diversification future du vaste engagement de Postes Canada à l'égard des placements en actions.

Ces changements visent la répartition cible. Les répartitions actuelles varieront à un moment donné dans certaines catégories définies et selon la conjoncture du marché et les possibilités de rendement du capital investi.

### **Investissements**

À partir du premier trimestre et pendant le reste de l'année, le Régime de retraite a redistribué ses actifs, du marché des actions canadiennes enregistrant un rendement solide vers les marchés des actions internationales et américaines. Nous continuons à avoir une forte présence sur le marché des actions canadiennes. Le Régime a également augmenté ses actifs en biens immobiliers en 2005.

Postes Canada, c'est-à-dire le promoteur du Régime, a versé un montant supplémentaire de 270 millions de dollars au Régime de retraite en 2005 afin de renforcer la capitalisation du Régime. De plus, des fonds de 32 millions de dollars de surplus dans la Convention supplémentaire de retraite de Postes Canada ont été transférés au Régime de retraite agréé et placés en octobre 2005.

Après avoir obtenu l'approbation du Conseil d'administration à la fin de 2004, nous avons amorcé un programme de couverture de risque de change au cours des premiers mois de 2005, qui assume environ 20 % de notre exposition aux fluctuations du dollar américain, ce qui a amélioré le rendement total du Régime pendant le reste de l'année.

Après l'inclusion des fiducies de revenu à l'indice composé S&P/TSX, nous avons permis à nos gestionnaires actifs de fonds d'actions canadiennes d'accroître la proportion des fiducies de revenu dans leurs portefeuilles respectifs jusqu'à concurrence de 10 %. Nous continuons à surveiller les progrès réalisés dans ce secteur du marché et nous prendrons une décision plus tard en 2006 en ce qui a trait à l'inclusion possible de tels investissements à notre portefeuille d'actions indexées.

Le Régime de retraite a commencé à participer aux placements immobiliers en 2004, avec des engagements auprès de quatre gestionnaires immobiliers et des placements initiaux d'environ 40 millions de dollars. Nous avons augmenté les investissements auprès de ces gestionnaires et d'autres d'environ 49 millions de dollars en 2005. Au 31 décembre 2005, notre portefeuille de biens immobiliers s'élevait à 102 millions de dollars.

En tout, le Régime a investi 503 millions de dollars au cours de 2005, tel que l'illustre le diagramme suivant.

## Placements

Du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005

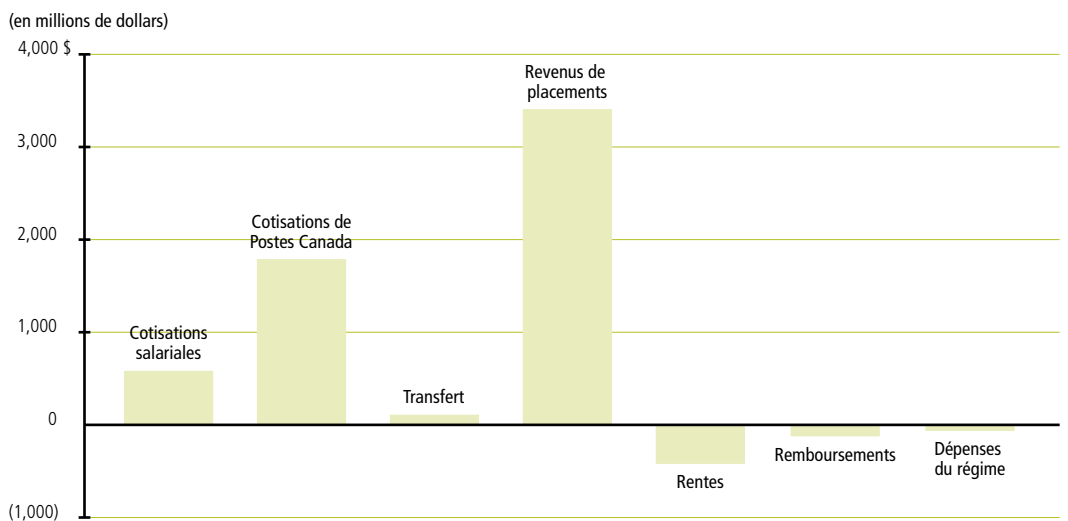


## Sources de revenu de la caisse et utilisation des fonds

Le graphique ci-dessous illustre les diverses sources de revenus de la caisse et l'utilisation des fonds depuis la création du Régime. Un peu moins de 60 % de l'augmentation de l'actif depuis le début est attribuable au rendement des placements, tandis qu'un peu plus de 30 % provient de cotisations de l'employeur.

## Rentrées de fonds

Début du Régime au 31 décembre 2005



## Rendement de la caisse de retraite

Le Régime de retraite de Postes Canada a connu un rendement de 13,7 % au cours de l'année 2005. Ce rendement a dépassé notre rendement repère de 11,2 % représenté par le rendement général de notre portefeuille repère. Ce rendement se compare au rendement du régime de la caisse de retraite médian de 12,8 % fourni par le groupe RBC pour des régimes de retraite canadiens importants.

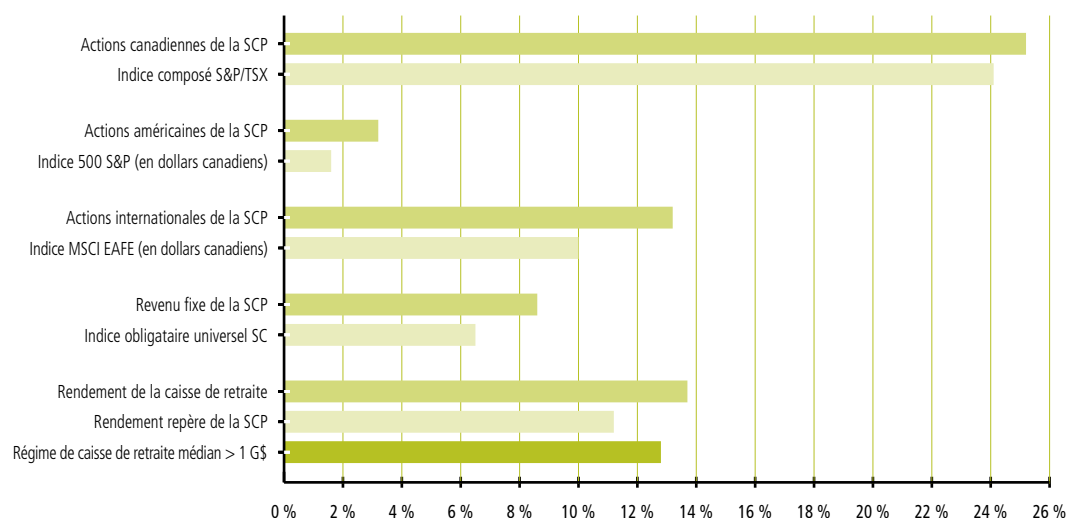
Malgré les conditions difficiles de 2001 et de 2002, notre régime de retraite a connu un rendement annualisé acceptable de 7,1 % depuis le début (5 ¼ années), un montant qui a nettement dépassé le rendement repère de 3,8 %. Les rendements que nous avons connus en 2005 ont dépassé les rendements repères dans toutes les classes d'actif.

Les rendements de 2003, de 2004 et de 2005 ont été impressionnants. Il est toutefois important de mentionner qu'un rendement de 13,7 % comme nous avons enregistré en 2005 se situe au-dessus de ce qui pourrait être considéré comme une norme historique et pourrait être difficile à reproduire en 2006.

Conformément à de nombreux autres régimes de retraite au Canada et partout dans le monde, le déclin de certains taux d'intérêt repères en 2005 et au cours des dernières années signifie que, bien que le Régime de retraite de Postes Canada soit bien financé de façon permanente à long terme, les règles comptables actuelles indiquent que le Régime continue d'être sous-financé dans une perspective de « solvabilité » ou de « liquidation éventuelle ». Postes Canada, en tant que promoteur du Régime, s'engage à combler ce sous-financement conformément aux règlements qui s'appliquent à tous les régimes de retraite régis par le gouvernement fédéral. De tels engagements représentent une partie importante des ressources financières du répondant du Régime.

## Rendement de la caisse de retraite et des indices repères

Du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005

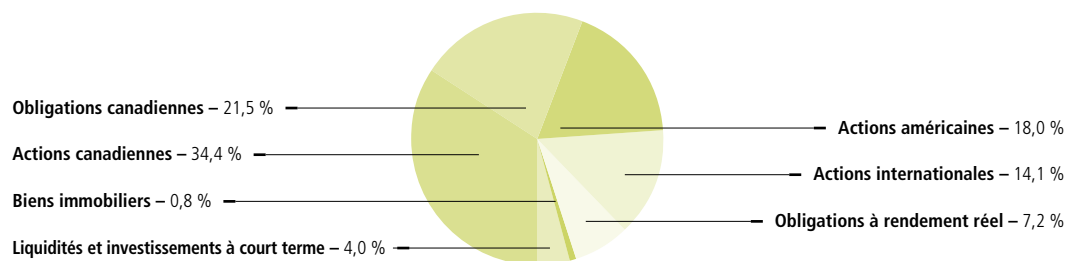


## Composition de l'actif au 31 décembre 2005

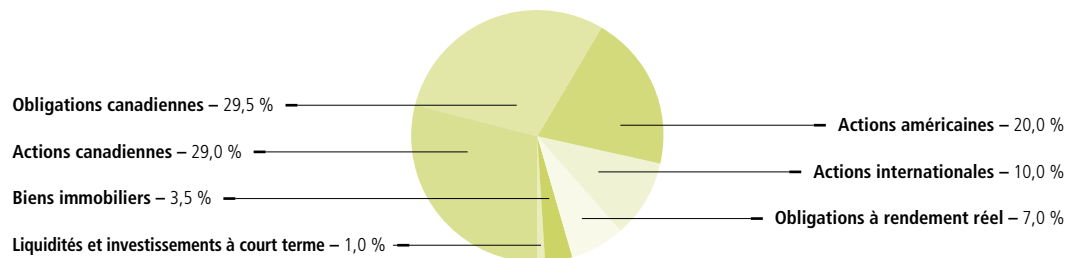
La composition de l'actif du Régime de retraite de Postes Canada, par rapport à notre portefeuille indice repère en place pendant la plupart de l'exercice, est représentée ci-dessous. Comme il est indiqué, notre pondération en actions de 67,3 % du total des éléments d'actif a dépassé le chiffre repère de 62,5 %, en raison de notre pondération plus élevée en ce qui a trait aux placements en actions canadiennes et internationales ainsi que d'une pondération moins élevée en rapport aux actions américaines et aux biens immobiliers. Les placements immobiliers n'ont débuté qu'en 2004 et seront accrus de manière opportune au cours des prochaines années.

Notre pondération totale en titres à revenu fixe de 32,7 % du total des éléments d'actif était inférieure à la pondération du portefeuille indice repère de 37,5 %, conséquence d'une forte présence en ce qui concerne les placements de fonds liquides et les investissements à court terme, d'une pondération plus ou moins identique pour ce qui est des obligations à rendement réel et d'une pondération plus faible en ce qui a trait aux obligations canadiennes à valeur nominale.

### Composition de l'actif – Réel



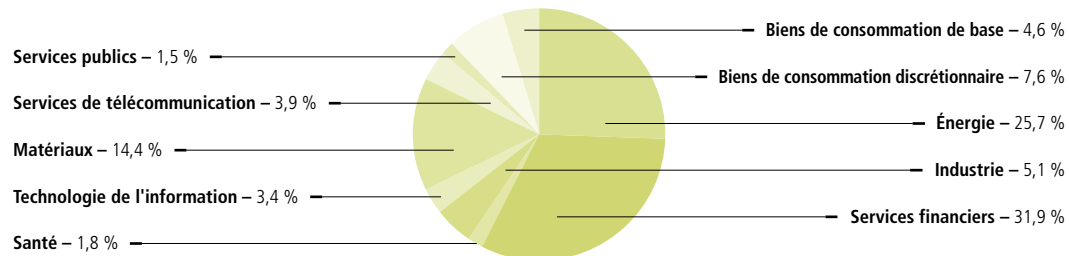
### Composition de l'actif – Repère



## Placements en actions par secteurs de l'industrie

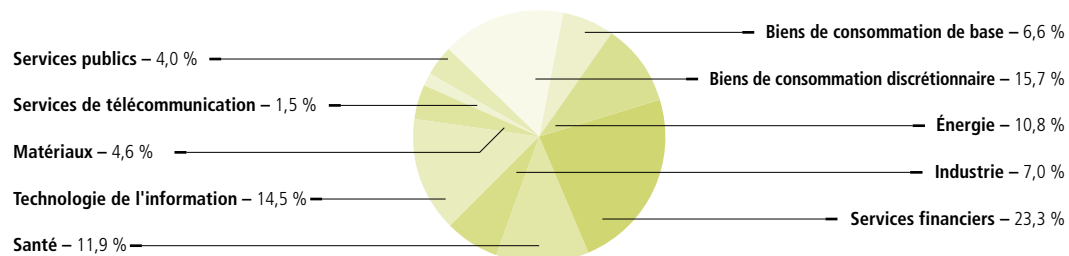
### Portefeuille d'actions canadiennes

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005



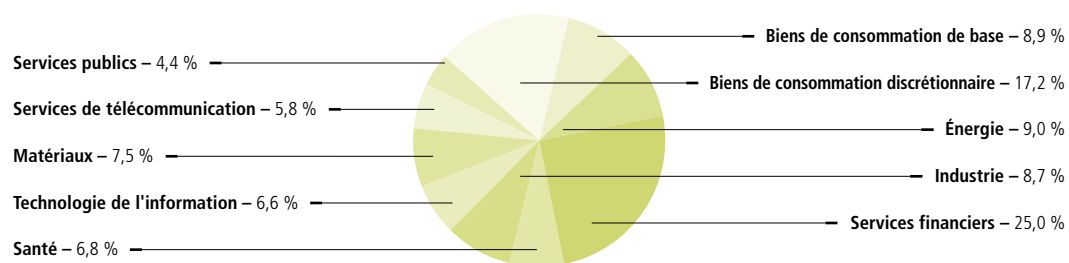
### Portefeuille d'actions américaines

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005



### Portefeuille d'actions internationales

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005



## Placements en actions les plus importants

Le tableau ci-dessous exprime les actifs les plus importants en dollars et en pourcentage par rapport à l'ensemble de la caisse.

### Actions dont la valeur marchande dépasse 40 millions de dollars

le 31 décembre 2005  
(en millions de dollars)

Banque Royale	224 \$	1,8 %
Financière Manuvie	187	1,5 %
Banque de Nouvelle-Écosse	186	1,5 %
Banque Toronto-Dominion	159	1,3 %
Talisman Energy	143	1,2 %
EnCana	136	1,1 %
Banque de Montréal	110	0,9 %
Nexen	105	0,9 %
Canadian Natural Resources	105	0,9 %
BCE	100	0,8 %
Petro Canada	96	0,8 %
Financière Sun Life	90	0,7 %
CIBC	88	0,7 %
Suncor Energy	86	0,7 %
TransCanada	72	0,6 %
Canadien National	66	0,5 %
Alcan	65	0,5 %
Compagnie pétrolière impériale	55	0,5 %
Rogers Communications	52	0,4 %
Citigroup	50	0,4 %
Exxon Mobil	49	0,4 %
Barrick Gold	49	0,4 %
Shell Canada	49	0,4 %
Canadian Tire	48	0,4 %
Enbridge	47	0,4 %
Nortel Networks	45	0,4 %
La Great-West	42	0,3 %
Telus	41	0,3 %
Microsoft	40	0,3 %
	<b>2 585 \$</b>	<b>21,0 %</b>

### Aperçu pour 2006

Nous sommes d'avis que les conditions économiques actuelles sont propices à des gains supplémentaires sur les marchés des actions. Cependant, l'incidence négative possible de la hausse des taux d'intérêt à court terme et à long terme, des déficits budgétaires et commerciaux aux États-Unis, du fardeau d'endettement assez élevé des consommateurs et d'une croissance modérée des profits des entreprises pourraient limiter la progression de ces rendements au cours de l'année.

Au Canada, la force du dollar canadien aura une incidence négative sur les industries de fabrication et de transformation. Les retombées positives découlant des prix plus élevés du secteur de l'énergie sur les conditions économiques de l'Ouest canadien devraient venir compenser ces effets négatifs, à condition qu'il n'y ait pas un repli important du prix réel du pétrole et du gaz naturel.

---

## Situation financière du Régime

### Actif net disponible pour les prestations

Au 31 décembre 2005, le Régime de retraite agréé de Postes Canada possédait un actif total de 12 211 millions de dollars, soit 1 904 millions de dollars de plus que l'année précédente.

### Changements touchant l'actif net disponible pour les prestations

Une augmentation nette de l'actif de 1 904 millions de dollars pendant l'année, résultant des revenus de placements (1 434 millions de dollars) et des contributions (715 millions de dollars), y compris les paiements de solvabilité de 302 millions de dollars, a été compensée par les paiements de prestations (217 millions de dollars) et les frais d'administration (28 millions de dollars).

### Obligations pour les prestations de retraite

Au 31 décembre 2005, la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées était de 11 016 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 890 millions de dollars depuis le 31 décembre 2004.

Sur une base actuarielle, la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est supérieure à la valeur actuelle des prestations de retraite constituées, ce qui a donné lieu à un excédent de 480 millions de dollars, comparativement à l'excédent de 77 millions de dollars au 31 décembre 2004.

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations de 11 496 millions de dollars correspond à 715 millions de dollars de moins que la valeur marchande de l'actif net de 12 211 millions de dollars. L'écart entre le rendement réel et le rendement prévu est comptabilisé au cours d'une période de cinq ans, conformément aux principes actuariels généralement reconnus.



---

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction a préparé les états financiers du Régime de retraite agréé de Postes Canada (le « Régime ») et elle garantit l'intégrité et la fidélité de l'information contenue dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, ils comprennent des données fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. L'information financière contenue dans le présent rapport annuel concorde avec l'information présentée dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance quant à la conformité des transactions, à la protection de l'actif et à la fiabilité des registres comptables. Ces contrôles internes comprennent l'établissement de normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation des employés, une structure organisationnelle qui définit les responsabilités et les obligations de chacun ainsi que la diffusion des politiques et des directives. Le service de Vérification interne mène des vérifications et des évaluations, sur une base cyclique, à moins que l'évaluation annuelle des risques n'en requière davantage.

Le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes assume la responsabilité des états financiers. Il veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne la divulgation de l'information financière et les contrôles internes, principalement par l'entremise du Comité de vérification et du Comité des pensions. Le Comité de vérification supervise les activités de vérification interne du Régime, examine les états financiers annuels et le rapport des vérificateurs externes et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. Le Comité des pensions, auquel siègent le président du Conseil d'administration de la Société canadienne des postes et trois administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société, se réunit régulièrement avec les membres de la direction pour s'assurer que ceux-ci remplissent le mandat qui leur a été confié.

Les vérificateurs externes du Régime, Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent communiquer avec le Comité de vérification et le Comité des pensions pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière du Régime et au caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.



La présidente-directrice générale  
Le 3 mars 2006



Le vice-président, Finances et contrôleur  
Le 3 mars 2006

---

## Opinion des actuaires

Ottawa, le 3 mars 2006

La Société canadienne des postes a confié à Mercer, Consultation en ressources humaines, le mandat de procéder à l'évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime de retraite agréé au 31 décembre 2005 selon le maintien du Régime, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime.

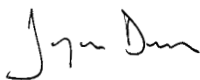
L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation financière du Régime en date du 31 décembre 2005, dans l'hypothèse du maintien du Régime. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer le passif du Régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats que le Régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du Régime à ce moment-là de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du Régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la direction les statistiques, les sondages et d'autres renseignements qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.


Notre évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime est fondée sur :

- l'extrapolation du 31 décembre 2005 des résultats de l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2004 selon le maintien du Régime,
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par Postes Canada en date du 31 décembre 2005,
- les méthodes prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite, et
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la direction et Mercer, Consultation en ressources humaines, ont établies et qui sont considérées comme les hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard de ces événements.

Nous avons contrôlé par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données et de l'actif de la caisse de retraite et nous les jugeons suffisantes et fiables pour les besoins de l'évaluation. À notre avis, les méthodes et les hypothèses employées pour les fins de l'évaluation actuarielle et de l'extrapolation sont, dans l'ensemble, appropriées. Nous avons effectué l'évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



Jacques Demers  
Fellow de l'Institut canadien des actuaires  
Fellow de la Society of Actuaries



Cory Skinner  
Fellow de l'Institut canadien des actuaires  
Fellow de la Society of Actuaries

Mercer, Consultation en ressources humaines

---

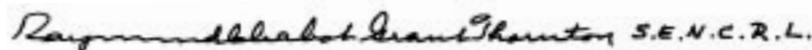
## Rapport des vérificateurs

Au Conseil d'administration de la Société canadienne des postes

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes au 31 décembre 2005 et des états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et des engagements contractés au titre des prestations de retraite de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Régime de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction du Régime, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite au 31 décembre 2005 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et des engagements contractés au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés  
Ottawa, Canada  
Le 3 mars 2006

## États financiers

### ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(en millions de dollars)

Au 31 décembre	2005	2004
<b>ACTIF</b>		
Placements (note 2)	12 091 \$	10 174 \$
Comptes à recevoir (note 3)	177	145
	<b>12 268</b>	10 319
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	57	12
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>12 211 \$</b>	10 307 \$

Veuillez vous reporter à la description du Régime et aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Conseil d'administration,



Gordon Feeney  
Président du Conseil d'administration



Ernest J. Brennan  
Président du Comité de vérification

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2005	2004
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF</b>		
Revenus de placements (note 5)	1 434 \$	1 007 \$
Contributions (note 6)	715	549
	<b>2 149</b>	1 556
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF</b>		
Prestations payées (note 7)	217	143
Frais d'administration (note 8)	28	24
	<b>245</b>	167
<b>Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>1 904</b>	1 389
Solde au début de l'exercice	10 307	8 918
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>12 211 \$</b>	10 307 \$

Veuillez vous reporter à la description du Régime et aux notes afférentes aux états financiers.

## ÉTAT DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre **2005** 2004

### VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES (note 9)

Au début de l'exercice, tel qu'établi	<b>10 126 \$</b>	9 323 \$
Rajustements découlant de l'évaluation actuarielle du 31 décembre (note 9.c)		
Intérêt sur les prestations de retraite constituées	<b>9</b>	–
Prestations de retraite constituées	<b>12</b>	–
Changements au niveau des hypothèses actuarielles	<b>(6)</b>	–
Pertes (gains) actuarielles	<b>(33)</b>	35
Au début de l'exercice, tel que rajusté	<b>10 108</b>	9 358
Augmentation durant l'exercice due à :		
Intérêt sur les prestations de retraite constituées	<b>615</b>	562
Prestations de retraite constituées	<b>493</b>	478
Pertes actuarielles	<b>17</b>	17
	<b>1 125</b>	1 057
Diminution durant l'exercice due à :		
Changements au niveau des hypothèses actuarielles (note 9.d)	–	146
Prestations payées (note 7)	<b>217</b>	143
	<b>217</b>	289
Augmentation nette de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées	<b>908</b>	768
<b>À la fin de l'exercice</b>	<b>11 016</b>	10 126

### VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Actif net disponible pour le service des prestations	<b>12 211</b>	10 307
Rajustement actuariel de la valeur de l'actif (note 9.e)	<b>(715)</b>	(104)
<b>Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>11 496</b>	10 203

### Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées (note 9.f)

	<b>480 \$</b>	77 \$
--	---------------	-------

Veuillez vous reporter à la description du Régime et aux notes afférentes aux états financiers.

---

## Notes afférentes aux états financiers

### Description du Régime

Les dispositions du Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes (le « Régime ») sont résumées ci-dessous. Pour consulter le texte intégral des dispositions, veuillez vous reporter aux documents officiels du Régime. S'il y a un conflit entre ces résumés et le texte officiel du Régime, le texte officiel du Régime prévaudra.

### Généralités

La Société canadienne des postes (la « Société ») a établi le Régime le 1<sup>er</sup> octobre 2000. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées auquel participent automatiquement tous les employés qui étaient au service de la Société le 30 septembre 2000 et qui, à cette date, cotisaient au régime instauré en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (le « Régime LPFP »). Il s'applique également à tous les employés embauchés après le 30 septembre 2000 qui remplissent les conditions d'admissibilité au Régime ainsi qu'à toutes les factrices et à tous les facteurs ruraux et suburbains (FFRS) admissibles qui sont devenus des employés de la Société après le 31 décembre 2003.

### Prestations

Les employés à temps plein et les employés à temps partiel cotisent au Régime et reçoivent des prestations calculées en fonction de leur âge, du nombre d'années de service ouvrant droit à pension qu'ils ont accumulées et de la moyenne de leurs gains des cinq années consécutives pendant lesquelles ils ont touché les gains ouvrant droit à pension les plus élevés. Les prestations sont entièrement indexées tous les ans. En cas de décès du participant, le Régime prévoit le versement de prestations de survivants au conjoint et aux enfants admissibles.

### Capitalisation

Le Régime est capitalisé à l'aide des contributions patronales et salariales, ainsi que des revenus de placement qui en découlent. L'objectif de la politique de capitalisation du Régime est d'assurer la stabilité à long terme du taux de cotisation de la Société et de celui des participants. Des évaluations actuarielles pour la capitalisation du Régime sont effectuées pour déterminer les obligations du Régime de retraite et son taux de capitalisation. Les employés versent un pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension dans le Régime, soit 4,8 % de leurs gains jusqu'au maximum annuel des gains admissibles de 41 100 \$ (40 500 \$ en 2004) dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec et 8,3 % de leurs gains excédant ce plafond. Une augmentation annuelle des cotisations des employés de 0,4 % est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Cette augmentation respecte la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* qui autorise des augmentations annuelles plafonnées des taux de cotisation jusqu'à ce que les cotisations de l'employé au Régime atteignent 40 % du coût annuel actuel du service. La part réelle des contributions des employés pour le service actuel en 2005 était de 33 %.

---

## Enregistrement et lois applicables

Le Régime est enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sous le numéro 1063874 et est régi par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la « LIR ») ainsi que les règlements y afférents. Il est également enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») sous le numéro 57136 et est régi par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (la « LNPP ») ainsi que les règlements y afférents.

En vue de maintenir ses enregistrements, le Régime doit se conformer aux exigences de la LIR et de la LNPP et à toute modification qui peut leur être apportée. Les contributions au Régime sont versées conformément au Régime, à la LIR et à la LNPP et sont déductibles du revenu imposable du cotisant. Les revenus de placements ne sont pas imposables tant qu'ils demeurent dans la caisse de retraite.

### 1. Résumé des principales conventions comptables

#### a) Présentation

Les états financiers reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation du Régime et ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

#### b) Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

- Évaluation des placements

La juste valeur des placements est calculée comme suit :

- 1 Les titres à court terme sont évalués au coût ou au coût amorti qui, majorés des intérêts courus et des escomptes, correspondent approximativement à leur juste valeur.
- 2 Les obligations sont évaluées en fonction des cours du marché d'après la moyenne des cours acheteur et vendeur. Lorsque les cours du marché de fin de l'exercice ne sont pas disponibles, une valeur estimative des obligations est établie en utilisant la valeur actualisée du flux de trésorerie calculée en fonction des rendements au cours du marché, des titres comparables et des analyses financières, s'il y a lieu.
- 3 Les actions et les fonds communs sont évalués selon les cours du marché à la fin de l'exercice.
- 4 Les contrats de change à terme sont évalués en fonction de la valeur marchande à la fin de l'exercice.
- 5 Les placements immobiliers sont évalués en fonction d'évaluations externes exécutées habituellement tous les ans (au moins une fois tous les trois ans) par des évaluateurs professionnels indépendants agréés par l'Institut canadien des évaluateurs. Les évaluations sont exécutées conformément aux pratiques et procédures d'évaluation généralement reconnues et portent principalement sur la technique du revenu appliquée à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

---

- Opérations sur valeurs et revenus de placements

Les opérations sur valeurs sont comptabilisées en fonction de la date de la transaction. Les revenus de placements, y compris les intérêts créditeurs, sont pris en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les gains réalisés et les pertes subies à la vente des titres correspondent aux gains ou aux pertes réalisés au moment de l'aliénation. Les gains et les pertes non réalisés représentent la variation de l'écart entre le coût et la juste valeur des placements au début et à la fin de chaque exercice.

### **c) Actifs et passifs autres que les placements**

La juste valeur des actifs et passifs autres que les placements se rapproche des valeurs comptables puisqu'ils sont à court terme.

### **d) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées**

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées est fondée sur la valeur actuarielle établie par un cabinet d'actuaire indépendants à l'aide d'hypothèses et de méthodes identiques à celles qui sont utilisées pour établir l'objectif de capitalisation du Régime (note 9.d).

### **e) Contributions**

Les contributions pour le service courant sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle les coûts de main-d'œuvre sont encourus. Les cotisations pour un service accompagné d'option sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle le participant s'engage à racheter le service accompagné d'option. Les cotisations pour les périodes de congé non payé approuvées sont comptabilisées pendant l'année durant laquelle le congé a eu lieu. Les cotisations pour solvabilité insuffisante sont comptabilisées dans l'année recommandée par l'actuaire du Régime dans l'évaluation actuarielle.

### **f) Conversion des devises étrangères**

L'actif et le passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur au moment des transactions. Les contrats de change à terme sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice. Les pertes et les gains réalisés ou non réalisés découlant de ces conversions sont compris dans les revenus de placements.

### **g) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif**

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est déterminée à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans. Selon cette méthode, les gains et les pertes excédentaires enregistrés au cours d'un exercice sont comptabilisés et répartis également entre l'exercice courant et les quatre exercices suivants. Les gains et les pertes excédentaires sont déterminés en fonction d'une hypothèse de rendement à long terme. Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif tient compte de la portion des gains ou des pertes excédentaires qui n'ont pas encore été comptabilisés afin de déterminer l'actif net disponible pour le service des prestations.



## h) Incertitude relative à la mesure

Dans le processus de préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui influent sur le montant de l'actif et le montant du passif déclarés dans les états financiers et sur les montants de revenus et de dépenses déclarés au cours de l'exercice financier. La direction surveille les estimations et les hypothèses utilisées dans le processus de préparation des états financiers puisque les résultats réels peuvent être différents des estimations établies.

## 2. Placements

### Sommaire des placements

(en millions de dollars)	2005		2004	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse et placements à court terme	644 \$	643 \$	450 \$	449 \$
Revenu fixe				
Obligations du Canada	2 528	2 430	2 424	2 331
Obligations des États-Unis	56	55	–	–
Obligations à rendement réel	824	628	737	607
	3 408	3 113	3 161	2 938
Actions				
de sociétés canadiennes	4 064	2 941	3 850	3 189
de sociétés immobilières	100	88	42	41
de sociétés américaines	2 089	2 146	1 598	1 736
d'autres sociétés étrangères	1 786	1 579	1 073	974
	8 039	6 754	6 563	5 940
<b>Placements</b>	<b>12 091</b>	<b>10 510</b>	10 174	9 327
Créances relatives aux placements (note 3)				
Revenus de placements courus	39	39	32	32
Investissements à régler	35	35	11	11
Retenues d'impôt à recevoir	1	1	2	2
	75	75	45	45
Passif lié aux placements (note 4)				
Investissements à régler	(33)	(33)	(4)	(4)
Contrats de change à terme	(2)	–	(1)	–
	(35)	(33)	(5)	(4)
<b>Placements nets</b>	<b>12 131 \$</b>	<b>10 552 \$</b>	10 214 \$	9 368 \$

### a) Gestion des risques

L'Énoncé des politiques et procédures de placement (ÉPPP) contient la politique de répartition de l'actif à long terme, les exigences relatives à la diversification du portefeuille de placements, les principes directeurs sur les catégories de placements et les restrictions à l'égard de titres particuliers et des grandes catégories d'actif.

Le portefeuille de placements du Régime est exposé aux risques de prix et de crédit qui peuvent avoir une incidence défavorable sur le flux de trésorerie, la situation financière et les revenus du Régime. Le risque de prix est le risque de perte découlant de la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que de la variation des cours de change et des cours du marché. Le risque de crédit est le risque auquel le Régime s'expose si la contrepartie à un contrat qu'il a signé viole les modalités contractuelles ou omet de s'y conformer. L'établissement de restrictions à l'égard de titres particuliers et le respect des critères de placement décrits dans l'ÉPPP du Régime diminuent le risque de crédit.

### ***i. Risque lié aux taux d'intérêt***

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque découlant de la variation de la valeur marchande des placements du Régime en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Ce risque est attribuable à la variation potentielle du moment et du montant du flux de trésorerie lié à l'actif et au passif du Régime.

Les variations à court terme du taux d'intérêt nominal et du marché des actions influencent la valeur des placements du Régime. Les anticipations d'inflation à long terme, l'indexation des salaires et les taux de rendement à long terme sur les placements influent sur le passif du Régime.

Pour assurer une bonne gestion du risque de taux d'intérêt du Régime, des principes directeurs ont été établis à l'égard de la pondération et de la durée du portefeuille à revenu fixe.

Les termes jusqu'à échéance des placements portant intérêt, en date du 31 décembre, s'établissent comme suit :

Placements portant intérêt (en millions de dollars)	Termes jusqu'à échéance				2005		2004	
	Moins d'un an	De un à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total	Rendement à l'échéance	Total	Rendement à l'échéance
<b>Obligations</b>								
Gouvernement du Canada	104 \$	313 \$	161 \$	198 \$	776 \$	3,9 %	1 047 \$	3,0 %
Gouvernement des États-Unis	–	–	48	–	48	4,6 %	–	–
Sociétés américaines	–	8	–	–	8	4,2 %	–	–
Provinces et municipalités	–	119	115	258	492	4,4 %	522	4,4 %
Sociétés canadiennes	27	645	227	361	1 260	4,7 %	855	4,6 %
Rendement réel (Canada)	–	–	–	707	707	1,5 %	625	2,0 %
Rendement réel (provincial)	–	–	–	117	117	1,7 %	112	2,3 %
	<b>131 \$</b>	<b>1 085 \$</b>	<b>551 \$</b>	<b>1 641 \$</b>	<b>3 408 \$</b>	<b>3,6 %</b>	<b>3 161 \$</b>	<b>3,6 %</b>

### ***ii. Risque de change***

Le risque de change est le risque découlant des variations de la valeur des placements du Régime en raison de la fluctuation des taux de change étrangers. Le Régime ne spéculer pas sur les devises mais, pour limiter les risques de change, il peut conclure des contrats de change à terme visant l'achat et la vente de devises étrangères pour atténuer le risque lié à une devise donnée. Les placements nets du Régime répartis selon l'emplacement géographique de l'émetteur et selon la devise s'établissent au 31 décembre comme suit :

Devise – équivalent en dollars canadiens (en millions de dollars)	Emplacement géographique		Devise	
	2005	2004	2005	2004
Dollar canadien	8 199 \$	7 521 \$	8 824 \$	7 622 \$
Dollar américain	2 143	1 614	1 801	1 688
Euro	963	585	462	354
Autres pays européens	85	61	474	242
Yen japonais	503	291	428	225
Autres pays de la région du Pacifique	124	86	113	75
Marchés en voie de développement	114	56	29	8
	<b>12 131 \$</b>	<b>10 214 \$</b>	<b>12 131 \$</b>	<b>10 214 \$</b>

## Contrats de change à terme

Le Régime conclut des contrats de change à terme pour couvrir une partie du risque de change associé à la détention de titres libellés en devises étrangères. Le Régime ne spéculé pas et ne détient aucune position courte. Tous les contrats en vigueur arriveront à échéance au bout de trois mois. Au 31 décembre, les contrats de change à terme du Régime, par devise, étaient les suivants :

Devise (en millions de dollars)	2005				2004			
	À recevoir	À payer	Net	Taux annuel	À recevoir	À payer	Net	Taux annuel
Dollar américain	465 \$	(465) \$	– \$	1,17 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Euro	93	(93)	–	1,38	–	–	–	–
Livre sterling	–	–	–	–	24	(25)	(1)	2,19
Couronne danoise	–	–	–	–	4	(4)	–	0,22
Couronne suédoise	–	–	–	–	4	(3)	1	0,18
Franc suisse	15	(15)	–	0,90	14	(15)	(1)	1,02
Yen japonais	76	(78)	(2)	0,01	66	(66)	–	0,01
Dollar australien	4	(4)	–	0,86	3	(3)	–	0,93
Dollar de Singapour	–	–	–	–	5	(5)	–	0,74
	<b>653 \$</b>	<b>(655) \$</b>	<b>(2) \$</b>		120 \$	(121) \$	(1)	

### iii. Risque du marché

Le risque du marché est le risque découlant des variations de la valeur des placements du Régime en raison des fluctuations des cours du marché, que ces fluctuations soient attribuables à des facteurs propres à un titre particulier ou à son émetteur ou qu'elles soient imputables à des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. La politique du Régime est de diversifier les placements en fonction des critères établis dans l'ÉPPP.

### b) Prêt de titres

Pour améliorer le rendement du capital investi, le Régime a conclu une entente de prêt de titres avec son dépositaire, RBC Services Internationaux. Le programme de prêt de titres correspond au prêt de titres disponibles du Régime à des emprunteurs approuvés. L'obligation qu'ont les emprunteurs de fournir un nantissement quotidien dont la valeur marchande est supérieure à celle des titres prêtés atténue le risque de crédit lié au programme. Le prêt de titres a généré 4 millions de dollars en 2005 (2 millions de dollars en 2004).

## 3. Comptes à recevoir

(en millions de dollars)	2005	2004
Contributions pour service courant – Promoteur	36 \$	35 \$
– Participants	12	11
Contributions pour service passé – Participants*	54	54
Créances relatives aux placements (note 2)	75	45
	<b>177 \$</b>	145 \$

\* Les participants qui exercent l'option de rachat pour service passé ou pour service ouvrant droit à pension avec congé sans solde admissible verseront des contributions dans les périodes ultérieures.

## 4. Créiteurs et charges à payer

(en millions de dollars)	2005	2004
Créiteurs et charges à payer	7 \$	7 \$
Prestations constituées payables	15	–
Investissements à régler (note 2)	35	5
	<b>57 \$</b>	12 \$

## 5. Revenus de placements

Les revenus de placements selon le type d'instrument financier pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2005	2004
Intérêts créditeurs		
Encaisse et placements à court terme	21 \$	9 \$
Obligations – canadiennes	122	122
– à rendement réel	23	21
	166	152
Revenus de dividendes		
Actions de sociétés canadiennes	69	64
Actions immobilières	3	1
Actions de sociétés américaines	29	30
Actions d'autres sociétés étrangères	39	24
	140	119
Revenus tirés du prêt de titres (note 2.b)	4	2
Gains en capital réalisés à l'aliénation		
Revenu fixe au Canada	68	64
Actions de sociétés canadiennes	346	103
Actions de sociétés américaines	64	86
Actions d'autres sociétés étrangères	40	31
	518	284
(Pertes) gains en devise réalisés à l'aliénation		
Actions de sociétés canadiennes	(1)	–
Actions de sociétés américaines	(127)	(53)
Actions d'autres sociétés étrangères	1	9
	(127)	(44)
Revenus de placements nets réalisés	701	513
Gains nets en capital non réalisés	826	577
Pertes nettes en devise non réalisées	(93)	(83)
Variation nette des gains non réalisés sur les placements	733	494
	<b>1 434 \$</b>	1 007 \$

## 6. Contributions

(en millions de dollars)	2005	2004
Promoteur – Service courant	269 \$	281 \$
– Solvabilité		
Régulier	270	51
Transfert de la Convention	32	78
Participants – Service courant	136	122
– Service passé	8	17
	<b>715 \$</b>	549 \$

Tel que l'exige l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2004, la Société a transféré des paiements de solvabilité s'élevant à 270 millions de dollars dans la caisse du Régime au cours de l'année 2005. De plus, en 2005, la Société a transféré 32 millions de dollars, représentant l'actif excédentaire tel que déterminé par l'actuaire de la Convention supplémentaire de retraite de la Société (la « CSR »), de la CSR au Régime (note 10).

## 7. Prestations payées

(en millions de dollars)	2005	2004
Prestations de retraite	161 \$	118 \$
Valeur de transferts, prestations de décès et remboursements	56	25
	<b>217 \$</b>	143 \$

## 8. Frais d'administration

(en millions de dollars)	2005	2004
Frais d'administration	9 \$	10 \$
Frais de gestionnaires de placements externes	17	12
Honoraires professionnels	1	1
Frais de garde	1	1
	<b>28 \$</b>	24 \$

## 9. Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées

### a) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées

La valeur actuarielle actuelle des prestations de retraite constituées est fondée sur les hypothèses les plus probables établies par la direction qui sont décrites à la note 9.d.

### b) Méthode actuarielle

Mercer, Consultation en ressources humaines, a procédé à l'évaluation actuarielle du Régime en date du 31 décembre 2004, qui a été extrapolée en vue de déterminer les prestations de retraite constituées en date du 31 décembre 2005. Le calcul a été effectué à l'aide de la méthode de projection des prestations en présumant de la permanence du Régime.

### c) Résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2004

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées au 31 décembre 2004 a été diminuée de 18 millions de dollars pour refléter les résultats de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2004 préparée par Mercer, Consultation en ressources humaines. Les gains actuariels de 33 millions de dollars étaient attribuables à des gains économiques (12 millions de dollars) et démographiques (10 millions de dollars), au rachat de service accompagné d'option et de congés non payés (8 millions de dollars), ainsi qu'à des rajustements de données (5 millions de dollars), compensés par diverses autres pertes actuarielles (2 millions de dollars).

### d) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles que la direction a adoptées pour calculer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sont celles qui sont recommandées par l'actuaire du Régime aux fins de l'évaluation réglementaire pour la capitalisation du Régime. Un examen de ces hypothèses réalisé en 2005 a permis de vérifier si celles-ci étaient toujours pertinentes et adéquates. Voici les hypothèses économiques à long terme ayant servi au calcul de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées en date du 31 décembre :

	2005	2004
Taux d'escompte, déduction faite des dépenses	<b>6,0 %</b>	6,0 %
Taux d'augmentation des échelles salariales	<b>IPC + 1,0 %</b>	IPC + 1,0 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	<b>2,5 %</b>	2,5 %

En plus des hypothèses indiquées ci-dessus, d'autres hypothèses ont été établies comme les échelles de promotion salariales, le taux de mortalité, de départ à la retraite ou de roulement du personnel.

### e) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

La valeur marchande de l'actif comprend l'amortissement d'un rajustement actuariel calculé à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans (note 1.g). Le tableau suivant résume la composition du rajustement actuariel de la valeur de l'actif au 31 décembre :

(en millions de dollars)	Rajustement actuariel de la valeur de l'actif	Pertes (gains) non amorties à être comptabilisées				
		2005	2006	2007	2008	2009
<b>2005</b>	<b>(715) \$</b>		(77) \$	(302) \$	(203) \$	(133) \$
2004	(104) \$	78 \$	56 \$	(169) \$	(69) \$	

### f) Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées

Ce montant représente l'écart entre la valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées. Il dépend des résultats futurs par rapport aux hypothèses économiques à long terme les plus probables dégagées par la direction et par rapport aux tendances démographiques.

## 10. La CSR

La CSR a été conclue pour permettre aux participants du Régime, ainsi qu'à leurs survivants, de toucher les prestations, conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, qu'ils n'auraient pas le droit de recevoir dans le cadre d'un régime de pension compte tenu des restrictions prévues dans la LIR. La somme des prestations est versée aux participants admissibles conformément à la CSR et aux dispositions du Régime.

La CSR est enregistrée auprès de l'ARC en tant que convention de retraite sous le numéro d'enregistrement RC4102229 et est administrée conformément aux exigences de la LIR. Compte tenu que l'actif de la CSR fait partie d'une caisse distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées dans le cadre de la CSR ne font pas partie des états financiers du Régime.

La CSR est capitalisée à l'aide des contributions patronales et salariales ainsi que des revenus de placements qui en découlent. Une évaluation actuarielle pour la capitalisation de la CSR permet d'établir le montant des contributions patronales versées dans la CSR. Les hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer la valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées correspondent à celles qui sont utilisées dans le cadre du Régime, sauf les taux d'escompte présumés qui ont été rajustés pour tenir compte de l'incidence d'un impôt de 50 % remboursable en vertu de la LIR. Les contributions versées dans la CSR et les revenus de placements de l'actif sont assujettis à un impôt de 50 % qui est remboursable à mesure que des montants sont versés à même la caisse de la CSR.

En 2005, le Conseil d'administration a autorisé un transfert de 32 millions de dollars de la CSR au Régime. Cette somme représente l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées de la CSR, tel que reporté dans les états financiers de la Convention pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

---

## **11. Évaluation actuarielle de la capitalisation**

La LNPP et la LIR prévoient qu'une évaluation actuarielle doit être déposée au moins tous les trois ans, sur le plan de la permanence et de la solvabilité, afin d'estimer l'écart actuariel entre l'actif et le passif du Régime et de déterminer les exigences de capitalisation du Régime. Des évaluations actuarielles annuelles doivent toutefois être déposées lorsque le ratio de solvabilité du Régime est inférieur à 100 %. La valeur de l'actif et du passif du Régime selon une approche de solvabilité est déterminée comme si le Régime se terminait à la date d'évaluation.

Mercer, Consultation en ressources humaines, a préparé en date du 31 décembre 2004 la toute dernière évaluation actuarielle réglementaire pour la capitalisation du Régime. Une copie du document a été déposée auprès du BSIF et de l'ARC. Au 31 décembre 2004, le ratio de l'actif de solvabilité par rapport au passif de solvabilité du Régime était de 90 %. En vertu de la LNPP, la Société est tenue d'éliminer une solvabilité insuffisante sur une période de cinq ans. Tel que l'exige la dernière évaluation actuarielle, des paiements mensuels de solvabilité de 22 millions de dollars seront remis au Régime en 2006 jusqu'à ce que l'évaluation du 31 décembre 2005 soit terminée et que les nouveaux paiements de solvabilité du Régime soient déterminés.

La méthode et les hypothèses qui ont servi à calculer le passif actuariel du Régime et les exigences en matière de cotisations sur le plan de la permanence sont conformes à celles qui sont utilisées pour dresser l'état des engagements contractés au titre du Régime, sauf que le taux d'escompte appliqué pour établir les exigences en matière de cotisations a été fixé à 7 % par année.

## **12. Opérations entre parties apparentées**

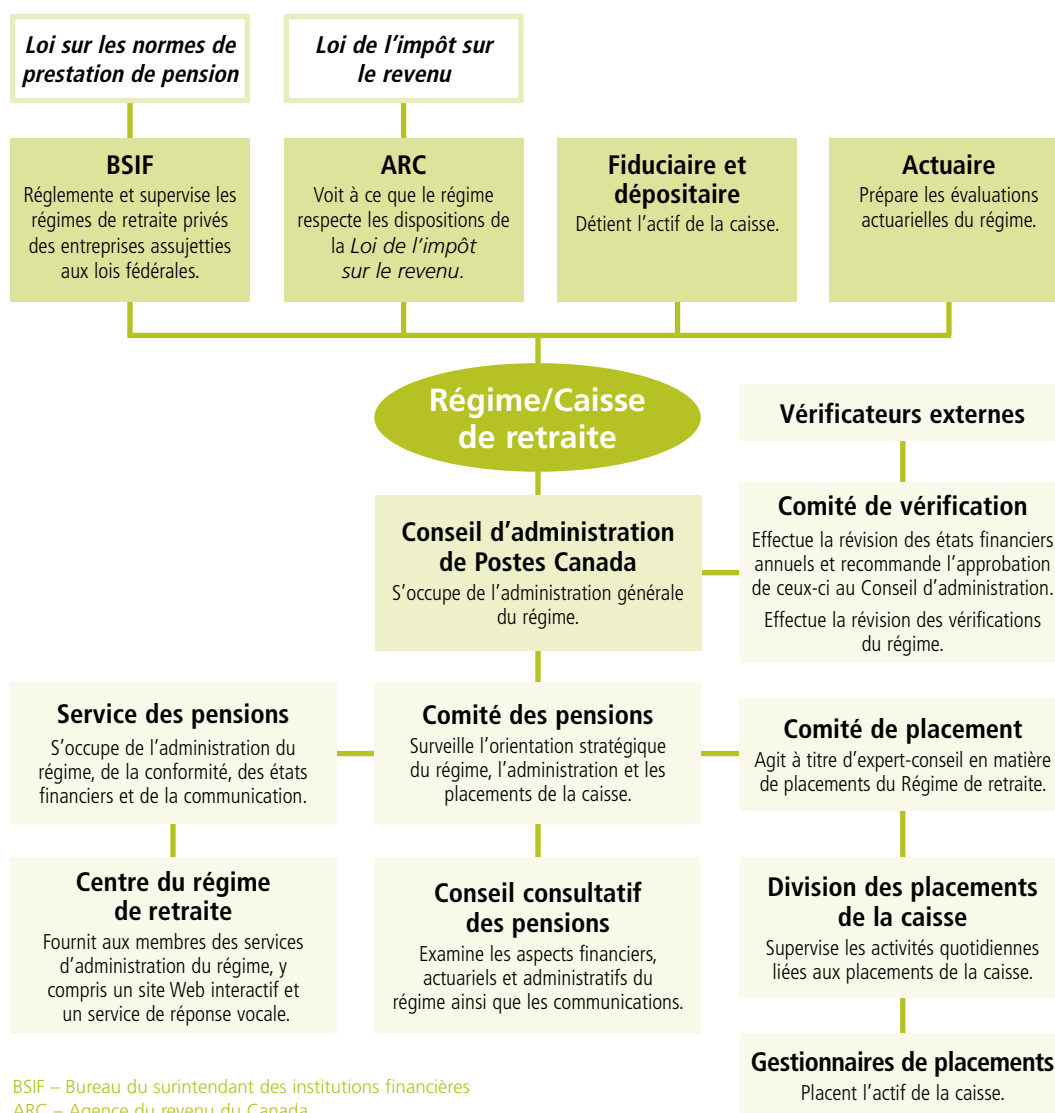
Des transactions avec la Société ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange. Sont inclus dans les frais d'administration 4,7 millions de dollars dus à la Société canadienne des postes (3,8 millions de dollars en 2004) pour des services administratifs fournis au Régime. Sont inclus dans les créditeurs et charges à payer 0,6 million de dollars dus à la Société canadienne des postes (1,1 million de dollars en 2004) pour des services administratifs fournis au Régime.

## Une solide structure de régie

La gestion d'un régime de retraite est un processus complexe. La politique de régie définit les rôles et les responsabilités de chaque entité appelée à participer à la gestion du régime. Il est important de bien faire la distinction entre les personnes responsables des activités quotidiennes du régime et celles qui doivent s'assurer que ces activités soient exécutées en bonne et due forme.

La direction de Postes Canada a élaboré la structure de régie de la caisse de retraite, en a discuté avec des spécialistes externes dans ce domaine ainsi qu'avec les membres des syndicats et des associations avant de la faire approuver par le Conseil d'administration.

### Structure de régie du régime de retraite de Postes Canada





## Liste des membres du Conseil et des comités

Les comités formés par le Conseil d'administration qui participent à la régie du régime ainsi que le nom des membres, tels qu'au 31 décembre 2005, du Conseil et des comités qui y siègent figurent dans le tableau suivant:

	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité des pensions	Comité de placement	Conseil consultatif des pensions
Gordon J. Feeney	président	•	•		
Moya Greene	•				
Vivian G. Albo, BA, BComm (Dist)	•				
Terri M. Lemke, PFP	•		présidente	•	
Jean Turmel	•	•	•		
Denyse Chicoyne, MBA, A.F.A.	•	•	•		
Cedric E. Ritchie, O.C.	•	•			
Ernest J. Brennan, A.F.A.	•	président			
Louis P. Salley, BA, LLB	•				
Daurene E. Lewis, C.M.	•				
Lorne Braithwaite, MBA, BComm				président	
Douglas D. Greaves, BA (Dist), CFA				•	•
Hugh Mackenzie, MA				•	
Kenneth W. McArthur, BComm, CA				•	
Bernard Bonin, D.Sc Econ				•	
Isla Carmichael, PH.D, M.Ed, MA				•	
Louis O'Brien (Postes Canada)					président
Brad Smith (Postes Canada)					•
Chris Boland (Postes Canada)					•
Barb Stanyar (Postes Canada)					•
Robin Ghosh (élu par les participants actifs non représentés par un agent négociateur)					•
William Price (représentant élu des retraités)					•
Micki McCune (élu par tous les participants actifs du régime)					•
John Barrowclough (AOPC)					•
Daryl Bean (AFPC-SEPC)					•
Shirley Dressler (ACMPA)					•
Pat Bertrand (STTP)					•
George Kuehnbaum (STTP)					•
Donald Lafleur (STTP)					•
Cindy McCallum (STTP)					•
Mike Moeller (SEPC/AOPC/repré. de l'ACMPA)					•

AOPC – Association des officiers des postes du Canada  
 ACMPA – Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

STTP – Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes  
 AFPC – Alliance de la Fonction publique du Canada  
 SEPC – Syndicat des employés des postes et communications